

SEANCE DU 1^{er} juillet 2014

L'an deux mille quatorze le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 16

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2014

Présents :

DUFFOUR Hubert

SCOTTON Isabelle

DUMAS Véronique

RUBIN Laurent

LIBOURNET Céline

RESSUGE Philippe

FILLON CAMGRAND Jean-François

BASTIANI Cristelle

PORTELLA Philippe

AUDUREAU Elodie

PIACENTINI Christophe

LAFFARGUE Sandrine

COMBRES Maryse – *arrivée en cours de séance*

DALENS Claude

NONETTE Karine

CHARPY-PUGET Pascal –

Absent excusé : LAFFORT Alexa, COLIN Jean-Marc, THERASSE Olivier

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

---- Le procès verbal de la séance précédente appelle l'observation suivante de la part de Madame Karine Nonette : Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2014, Madame DUMAS a évoqué la demande exprimée par Karine NONETTE en Commission urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation. La Commission a rendu ses observations sur la cartographie des TRI concernant les crues de Garonne. Ces observations permettant d'établir les stratégies locales en vue de l'élaboration du PGRI, Karine NONETTE souhaitait élargir les observations aux ruisseaux présents sur notre territoire et dont les débordements peuvent engendrer des inondations. Il a été évoqué que la démarche serait engagée.

Ordre du jour :

- AFFAIRES SCOLAIRES Rythmes scolaires // Transports
- BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE Travaux école du bas // Accès sécurisé au Pôle Sportif de Bécade
- Visite de la commission de sécurité // Création d'une sous commission ACCESSIBILITE
- URBANISME PLUi // PLUi agricole // PLUi tourisme // RLPi // TAG enquête parcellaire // Reprise des lotissements anciens par l'Agglomération Agenaise
- PERSONNEL COMMUNAL Recrutement personnel de renfort aux services techniques
- FETES et CEREMONIES : préparation de la soirée Sardinade
- COMPTE RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS COMMUNALES ou INTERCOMMUNALES
- ASSOCIATION STE COLOMBE et GENERATION BRUILHOIS changement de dénomination, attribution de subvention
- 15 JUILLET 2014: PERMANENCE DE RFF
- Questions diverses

AFFAIRES SCOLAIRES

○ Rythmes scolaires

Après présentation synthétique des grandes lignes de la loi de Refondation de l'école, la commission a présenté son projet de mise en application de la réforme des rythmes scolaires.

La commission des Affaires Scolaires propose d'instaurer une garderie payante, le coût restant à confirmer lors du prochain conseil municipal. La Commission propose un coût de 10 Euros par mois et par enfant.

La commission souhaite organiser les calendriers d'interventions des TAP sous la forme de périodes de rentrée à vacances.

La Commission a rappelé son souhait de proposer des activités en cohérence avec l'âge des enfants et axées sur une volonté d'aller dans le sens du développement cognitif, psychologique, moteur de l'enfant.

La commission a expliqué son vœu d'entrer dans une démarche de qualité d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue de l'encadrement des enfants.

Présentation des propositions des Temps d'Activité Périscolaire pour la période 1 allant de la rentrée aux vacances ainsi que des grandes lignes de l'organisation autour de l'école dès la rentrée.

Réponse aux questions diverses du Conseil.

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de la commission communale des affaires scolaires,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'approuver ce dossier de mise en place de la réforme des rythmes scolaires (15 voix pour. 1 abstention)

○ Transports scolaires

Madame Cristelle Bastiani retrace les grandes lignes des dernières actualités en matière de transports :

--> **nouveau tarif TEMPO** : bus validé en commission AGGLO, avec les ajustements suivants : suppression d'un tarif scolaire en vigueur sur l'AGGLO qui augmentait de façon inacceptable et réduction du tarif jeune illimité.

--> **nouveaux horaires TEMPO** : demandes de révision des horaires pour Ste Colombe et prise en compte par la commission AGGLO.

Tout au long de l'année 2014/2015, un grand " chantier" de révision du réseau TEMPO est prévu

--> **bus circuit 214 (financé par l'AGGLO)**

Revue des horaires et rajout du bus le mercredi suite aux nouveaux rythmes scolaires Rappel des règles de sécurité et d'utilisation.

Réflexion sur la mise en place d'un accompagnateur dans ce bus.

Signature de la convention : *après exposé et sur proposition de Mme Cristelle BASTIANI, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.*

BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE

Monsieur Laurent RUBIN, responsable de la Commission Bâtiments-Voirie-Accessibilité rend compte des deux dernières réunions du mercredi 28 mai et du 25 juin.

○ **BÂTIMENTS**

- 1- Suite aux dégâts des eaux dans le local de l'Amicale Laïque, les dalles du plafond de la Poste ont été entièrement remplacées.
- 2- La société NOE SECURITE est intervenue comme prévu le 23 mai pour la remise en état du système de détection incendie de la salle polyvalente.
- 3- La commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, représentée par M. Laurent RUBIN pour la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois, s'est réunie le mercredi 18 juin à 14h pour visiter la salle polyvalente. Le président et les membres de la commission ont donné un avis favorable à l'exploitation de l'établissement ainsi qu'un avis favorable au reclassement en 3^{ème} catégorie. Dans une démarche d'amélioration continue, la commission Bâtiments va mettre en place un registre de sécurité pour chaque ERP de la commune.
- 4- Travaux écoles du bas pour la période du 7 juillet au 31 juillet 2014.

L'ensemble des lots attribués par la commission Bâtiments sont :

- le lot **clôtures et portail** à l'entreprise NICLI
- le lot **chauffage P.A.C.** à l'entreprise BALZAC
- le lot **électricité** à l'entreprise ALMANSA
- le lot **gros-œuvre** à l'entreprise DIAS
- le lot **peinture** à l'entreprise DELTA DECO
- le lot **menuiserie intérieure** à l'entreprise MDR
- le lot **menuiserie extérieure** à l'entreprise PIOVAN

Le dernier budget actualisé (en tenant compte des honoraires de l'architecte) s'élève à 51 300€. Nous bénéficierons du Fonds de Solidarité territoriale (FST) de l'Agglo à hauteur de 15 982€.

- 5- Projet de travaux de renforcement de la terrasse à côté du local des chasseurs avec des poteaux et poutres en béton armé et réalisation d'un dallage en béton armé pour la jonction parking-terrasse.

Il a été reçu un premier devis de 4071 € HT de l'entreprise DIAS. Prochainement deux autres entreprises de maçonnerie seront consultées.

- 6- Des travaux d'abattage et d'élagage de peupliers sur le parking de BECADE vont être effectués par l'entreprise SOUBIRON. Ces travaux consistent à abattre les 2 plus gros peupliers qui détériorent le réseau d'évacuation des eaux pluviales à l'angle nord-est de pôle sportif et à élaguer tous les autres peupliers.

○ **VOIRIE**

1-Règlement local de publicité intercommunal :

La commission a validé les propositions des nouvelles délimitations d'agglomération (Goulard et le haut de Sainte Colombe) pour l'application des dispositions relatives à la publicité et aux enseignes.

Goulard : TOOU-PRATS DE GOULARD CD119-BIDET

Haut de Sainte Colombe : CARRERRASSE-PIC-PEBAQUE-PEYTERI-MATEOU-LE PINSON-BECADE-CD296 MARCOUAL-LAMARTINE

2- La commission Voirie a retravaillé sur le projet de réalisation d'un accès sécurisé au Pôle sportif de BECADE. Nous avons rencontré avec Monsieur Le Maire, M.FAUGERE responsable de la Voirie à l'agglo pour étudier avec nous la possibilité de réaliser un cheminement sécurisé depuis la place du Bruilhois jusqu'au parking du pôle sportif. Ce dispositif comprendrait un léger élargissement du trottoir côté gauche ainsi que la création d'une écluse du même côté avec une circulation alternée.

Nous attendons l'étude du bureau de la voirie de l'agglo. Si les travaux ne peuvent pas être réalisés avant la rentrée scolaire, nous envisageons de mettre en place un dispositif temporaire à l'aide de barrière de sécurité et de panneaux de signalisations.

En parallèle, nous allons étudier la faisabilité d'un autre accès.

○ **ACCESSIBILITE**

Madame Elodie AUDUREAU est déléguée titulaire à la commission communautaire Politique Santé et Accessibilité et madame Véronique DUMAS est sa suppléante.

Par continuité et cohérence, Monsieur Laurent RUBIN, demande au conseil municipal l'autorisation de compléter la commission communale Bâtiments-Voirie-**Accessibilité** et de nommer Madame Elodie AUDUREAU comme référente Accessibilité pour la commune.

 **Décision:**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal accepte la proposition faite par M. Rubin.*

 **URBANISME**

○ **Urbanisme**

Madame Véronique Dumas, adjointe au maire et responsable de la commission communale d'urbanisme, informe le conseil municipal des dernières avancées et des différents dossiers travaillés en commission communale (18 et 30 juin 2014) ou dans le cadre de réunions organisées par l'Agglomération Agenaise (21 mai 2014 0 LA MAIRIE DE BOE ; 5 juin COPIL du RLPI à la mairie d'Agen ; 10 juin lancement du PLUi à 29 communes à la Géode et présentation du questionnaire inhérent).

Commission du 18 juin

PLUi

Depuis le 1er janvier 2013 l'Agglomération d'Agen est composée de 29 communes, or le PLUi ne couvre que 12 communes.

Une révision et extension du PLUi à 29 communes en concordance avec les lois Grenelle et ALUR est ouverte. Elle s'établit en cinq grandes étapes :

- Diagnostic : de mars à septembre 2014
- Orientations de projet : PADD - OAP Habitat -OAP Déplacement : septembre à mars 2015.
- Traductions réglementaires : Zonage -OAP sectorielles - règlement : mars 2015 à janvier 2016.
- Consultation et enquête publique : janvier 2016 à septembre 2016
- Approbation du PLUi à 29 communes : décembre 2016

Trois bureaux d'étude ont été mandatés

- ⇒ le CREHAM : études socio-économiques, habitat, déplacements et paysages
- ⇒ BKM : études environnementales
- ⇒ ACMG : études climatologique

1ère phase : le diagnostic.

→ Consultation organisée par le CREHAM par l'intermédiaire d'un questionnaire à remettre avant le 30 juin 2014.

Questionnements et contributions des communes pour la révision du PLUI afin d'avoir une vision globale et croisée de différentes composantes du territoire élargi à 29 communes. Questionnement sur toutes les thématiques (habitat, économie, déplacements, équipements et services à la population, environnement, tourisme...)

LE QUESTIONNAIRE : la commission communale d'urbanisme a élaboré les **réponses au questionnaire sur les différentes thématiques** :

- **Population, habitat et logement** : constat. Evolution démographique évaluée à 600 habitants de plus d'ici 2022, ce qui implique un développement de l'habitat.
- **Activités industrielles, artisanales, commerciales et touristiques.**
 - Différentes activités artisanales dispersées sur la commune
 - Petit commerce au sein du bourg
 - Services à la population assez développés pour une commune rurale.
 - Potentiel paysager et patrimonial attractifs mais peu de structures d'accueil
- **L'agriculture** : la commission communale d'urbanisme a mis à jour le **fichier agricole** de Ste Colombe du PLUI notamment grâce aux connaissances des agriculteurs représentants.
 - localisation des exploitations et bâtiments d'exploitation sur le plan de la commune
 - différenciation entre propriétaires/ exploitants/ Fermiers.
- **Equipements et services à la population** :
 - Offre actuelle en équipements et services scolaires - enfance.
 - Les besoins en équipements et services : création d'un groupe scolaire
 - Les projets en matière d'équipements et services
 - Les communications numériques : quartiers mal desservis : amélioration grâce au projet d'aménagement numérique porté par le CG 47
- **Déplacements et transports : actions prioritaires** : transports collectifs, pistes cyclables, infrastructures routières sur le TAG.
- **Les paysages, les patrimoines et l'environnement**
 - Paysage diversifié : plaine alluviale, vallons encaissés et coteaux
 - Trois églises
 - Environnement à protéger tout en installant le TAG

Un exemplaire de ce questionnaire rempli par la commission communale d'urbanisme a été transmis à chaque membre du conseil municipal le 26 juin 2014.

Une réunion est prévue à Ste Colombe avec le CREHAM le 9 juillet prochain. Il sera possible de faire évoluer le contenu de ce questionnaire d'ici la rentrée de septembre.

Commission du 30 juin

RLPi

La réunion s'est déroulée en présence de

- Mme Karine Goolen : Chef de service des autorisations d'urbanisme de l'Agglomération Agenaise
- M. Thierry Vlimant : Gérant et consultant du bureau d'études Cadre et Cité

Intervention de Monsieur Vlimant pour savoir comment gérer la publicité sur la commune de Sainte Colombe en lien avec le projet de RLPi

➤ **Présentation du zonage des secteurs agglomérés sur Le territoire communal**

➤ **Proposition de classer le village de Sainte Colombe en Zone 2**

Rappel : Zone 2 = les centres de bourgs où la maîtrise des enseignes est souhaitable.

- Dispositifs de petites dimensions autorisés ; mobilier urbain de surface < à 2.1 m2 nombre d'enseignes limité à 2 par façade sur rue : 1 appliquée et 1 perpendiculaire.
- Enseigne perpendiculaire en limite latérale de façade.
- Enseignes lumineuses type caisson, enseignes scellées ou posées (sauf chevalet) , sur balcon , en toiture: interdites..

➤ **Hameau de Goulard** : application du régime général de publicité soit la publicité uniquement autorisée sur mur aveugle de maison; taille 4 m2

➤ **Enseignes**

- Pour les enseignes se référer à l'article 2-2 du RLPi.
- Toutes les enseignes sont soumises à autorisation du maire (formulaire Cerfa)

➤ **Sur le TAG : pas de publicité**

- Enseignes murales : une seule enseigne autorisée par voie bordant l'établissement, de préférence composée de lettres et logos découpés.
- Le long des allées piétonnes, une enseigne perpendiculaire peut être autorisée, de préférence représentant le logo de l'entreprise.
- Les enseignes lumineuses visibles de l'autoroute A62 interdites.
- Enseignes scellées au sol ou directement sur le sol : interdites, **à l'exception des mâts** supportant des drapeaux ou oriflammes qui peuvent être autorisés pour la réalisation d'enseignes permanentes : surface unitaire < 1m², **nombre** : 1 par tranche de 40 m de façade de l'unité foncière. **Hauteur des mâts** limités à 8m. Changement des drapeaux et oriflammes si salis ou endommagés.*
- Enseignes en toiture ou sur terrasse : interdites.
- Les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre une heure et six heures du matin lorsqu'il n'y a pas d'activité.

➤ **Secteur du Canal classé en Zone 1** : prévoir des signalétiques- mairie pour indiquer des gîtes ou élément du patrimoine.

➤ **Pourquoi ne pas regrouper les enseignes sur un totem au niveau de l'aire de camping cars de Bécade ? Faire vérifier dans tous les cas par les Bâtiments de France.**

➤ *Infos diverses :*

• *Les propriétaires impactés par le TAG ont assisté à une réunion animée par M. Pierre Souillé à l'Agglomération Agenaise ; les administrés impactés de près ou de loin par le TAG peuvent se mettre en relation avec M. Souillé, M. Rives ou Mme Canal*

• *2 juillet : réunion en mairie avec Mme Bottero, chef du service Planification à l'Agglomération d'Agen.*

• *10 juillet : visite de l'ensemble du territoire communal avec le conseil municipal proposée à 18h30, (selon les disponibilités calendaires communautaires de M. Jean-Marc Colin actuellement absent)*

○ **TAG ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE**

L'arrêté préfectoral n°2014157-0012 du 6/6/2014 porte ouverture de l'enquête publique parcellaire relative à la ZAC « TECHNOPOLE AGEN GARONNE ».

Objet : autorisation d'acquisition des terrains pour procéder à la réalisation du projet de ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE

Durée 16 jours du 30/6/2014 au 15/7/2014 inclus.

M. Pierre-Yves Giottoli est nommé commissaire enquêteur et assure 2 permanences à Ste Colombe les 30 juin et 15 juillet 2014. 1 permanence à la mairie de Brax le 9 juillet 2014.

○ **REGULARISATION DES RETROCESSIONS DES RESEAUX DE LOTISSEMENTS A L'AGGLOMERATION AGENAISE**

Avec la prise de compétence en matière d'eau potable, s'assainissement, d'eaux pluviales et d'éclairage public, il est nécessaire que l'Agglomération d'Agen puisse organiser, sur des lotissements privés accessibles, la rétrocession des réseaux et voiries concernés appelés à intégrer le domaine public.

L'administration communautaire en lien avec les administrations communales et les élus concernés, ont travaillé à un processus de dévolution. Cette mutualisation des moyens a vocation à améliorer la gestion et le traitement des dossiers de rétrocessions des voiries et des réseaux des communes membres. Une convention en fixe les conditions.

Concernant la commune de Sainte Colombe en Bruilhois, les frais de personnel pour gérer ces dossiers s'élevaient à 184.30€ et à 1.200€ de publicité foncière. Trois lotissements sont repris : Les Coteaux du Bruilhois, Les Résidences du Canal et Pusoque.

👉 **Décision:**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention relative à la régularisation des rétrocessions des réseaux de lotissements à l'AGGLOMERATION AGENAISE dans les termes évoqués ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Isabelle Scotton, Adjointe au maire - Responsable de la commission communale du personnel municipal, relate le déroulement de la réunion en date du 20 juin dernier

1- Rencontre avec les services techniques

Nous avons reçu Mr Magaz pour faire le point sur les tâches qui étaient attribuées aux services techniques, nous avons retenu plusieurs pistes que la commission mettra par écrit sur un planning annuel afin de répertorier les besoins (personnel saisonnier ...)

Améliorer la communication entre les services (peut-être avec un cahier...)

Le tracteur citerne est bruyant piste à réfléchir...

Demande d'un perforateur.

Faire passer les autorisations de conduites à Mathieu.

Les heures d'été pour le personnel des services techniques sont mises en places à compter du 23 juin.

2 – Entretien d'embauche

Nous avons reçu plus de 30 CV pour un emploi proposé de 2 mois.

Un premier tri géographique puis par compétences a été fait.

Nous avons retenu 6 CV dont trois de Ste Colombe.

Notre priorité était de prendre un habitant de la commune.

Après une délibération très délicate, le choix a été très difficile mais la commission a retenu Anthony AUTHIER.

Prochaine réunion le **22 septembre 2014** avec à l'ordre du jour : planning, point sur le renfort des 2 mois d'été.

FETES et CEREMONIES

○ **SARDINADE**

Madame Isabelle Scotton propose de faire une réunion pour l'organisation de la soirée SARDINADE par le conseil municipal, le 28 juillet 2014. Elle remercie les élus de préciser d'ores et déjà au secrétariat de la mairie leurs disponibilités et celles de leurs conjoints pour travailler ce soir- là.

COMPTE RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS COMMUNALES ou INTERCOMMUNALES

○ **Madame Isabelle Scotton rend compte du déroulement de la réunion du CCAS du 16 juin 2014**

1- Nous avons travaillé sur un questionnaire qui va être envoyé à toutes les personnes de plus de 70 ans afin de bien définir leurs besoins.

Le questionnaire sera envoyé avant le 15 juillet avec une lettre d'accompagnement de la mairie et nous demandons un retour mi- août, ensuite nous appellerons par téléphone toutes les personnes qui n'ont pas répondu par courrier.

Nous allons aussi demander à la Maison Départementale des Personnes Handicapées

la liste des personnes à mobilité réduite qui pourraient avoir des besoins.

Nous analyserons le questionnaire le 8 septembre afin de mettre rapidement en place le projet.

2- Ensuite nous avons abordé le sujet des colis de Noël, la commission serait plutôt favorable à un repas qui rassemblerait toutes les personnes de plus de 70 ans (plus convivial et pour ne pas laisser les personnes seules chez elles) et nous continuerons bien sûr le coffret de friandises pour les personnes hospitalisées.

Nous finaliserons les repas et colis le 20 octobre.

3- Plan canicule

A la question de Madame Maryse Combres portant sur l'organisation du plan CANICULE à Ste Colombe, Mme Scotton répond que dès que la commune se trouve en « **Alerte Canicule** », la mairie contacte toutes les personnes âgées susceptibles d'avoir besoin d'aides (ex. : pack d'eau). Ce sont les agents des services techniques qui procèdent à la distribution des packs d'eau.

Les personnes âgées sont très réceptives à cette attention, car le besoin est souvent là, mais l'écoute de la personne âgée est, également, très importante.

4- Nous avons prévu une réunion le 6 octobre pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants de la naissance au cours moyen 2 soit environ 260 enfants (chiffre de 2013)

○ **Madame Céline Libournet rend compte des séances de travail de la COMMISSION COHESION SOCIALE ET COMMUNICATION**

Choix du fournisseur Internet avec une mise en place du site pour septembre 2014.
Consultation de plusieurs devis et plusieurs communes voisines.
Choix Ste Link Web, à l'agropole.

🌍 **ASSOCIATION STE COLOMBE et GENERATION BRUILHOIS changement de dénomination, attribution de subvention :**

Consécutivement au changement de dénomination de deux associations communales :

- Les Voix du Bruilhois renommée Association Sainte Colombe
 - Al Safar renommée Génération Bruilhois
- Le maire propose de procéder au versement des subventions prévues au budget primitif 2014 de la façon suivante :
- Les Voix du Bruilhois renommée Association Sainte Colombe : 200 €
 - Al Safar renommée Génération Bruilhois : 300€

🌿 **Décision:**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser des subventions prévues au budget primitif 2014 de la façon suivante :

- Les Voix du Bruilhois renommée Association Sainte Colombe : 200 €
- Al Safar renommée Génération Bruilhois : 300€

🌍 **15 JUILLET 2014:** Monsieur Duffour annonce qu'une permanence de RESEAU FERRE DE France sera tenue à la salle de fêtes de 17h à 19h.

🌍 **Questions diverses**

○ **OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE PAR LE CENTRE DE LOISIRS :**

M. Duffour sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de signer avec les services ENFANCE de l'AGGLOMERATION AGENAISE, une convention permettant au CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL d'occuper les locaux de l'école maternelle pendant toute la durée des travaux à l'école du bas.

🌿 **Décision:**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord.

○ **COURRIER de M. et Mme JOSEPH ET EDITH BONOTTO**

A la demande de M. Duffour, Mme Scotton donne lecture d'un courrier adressé par mail ce jour par M. et Mme Joseph et Edith Bonotto :

« objet: question au conseil municipal pour la séance du 1 juillet 2014

Lors d'un ou de plusieurs conseils municipaux il avait été évoqué le cas : si des exploitants ne voulaient pas vendre, il n'y aurait pas d'expropriation sauf s'il s'agissait du passage de la LGV ou de route, ces paroles avaient été prononcées par la première adjointe de l'époque et soutenu par le conseil municipal.

Donc aujourd'hui à lieu l'enquête publique sur le parcellaire et à la suite vont arriver les expropriations.

Que comptez vous faire pour éviter cela ,sachant que je ne suis pas vendeur et que des solutions existent ,exemple: madame Sabadini veut vendre sa propriété et ces terres sont en bordure de la zone et de l'autoroute (donc une très belle vitrine)et qu'une partie de ces terres étaient autrefois dans la zone ,ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres .

En sachant aussi que je suis en extrême bordure et que retirer mes parcelles de la zone ne gêne en rien. Il est tout de même paradoxal de voir que l'on sépare les jardins et les lieux d'agrément d'une maison et que l'on laisse des bâtiments agricole seul sans même un chemin d'accès et aussi que l'on ne tienne pas compte du captage d'eau qui permet d'alimenter : les bâtiments, la maison et l'irrigation de terres qui ne sont pas dans la zone, il s'agit là d'une erreur à laquelle il est très facile de remédier.

Recevez monsieur le maire mes respectueuses salutations »

M. Duffour indique que, en considération de toutes les procédures en cours d'instruction par le Tribunal Administratif de Bordeaux, il ne souhaite pas répondre à cette lettre.

Monsieur Pascal Charpy Puget demande à M. le maire où en sont les projets d'amélioration des réseaux, et notamment les travaux d'assainissement, sur les secteurs de Grandfonds – Carrère de Brax. M. Duffour rappelle que les travaux d'assainissement se feront avec l'arrivée des travaux du TAG proche de ces secteurs et répond très positivement à la proposition de M.

Pascal Charpy Puget de rappeler à l'Agglomération Agenaise toutes les demandes des riverains de Grandfonds – Carrère de Brax, par le biais d'un courrier signés desdits riverains. Ce courrier sera déposé en mairie par M. Charpy Puget et transmis immédiatement par le secrétariat aux services de l'AGGLOMERATION AGENAISE concernés.

M. Pascal Charpy Puget revient ensuite sur la demande de M. Bonotto, posant la question au maire de savoir si ce conflit ne pourrait pas se régler à l'amiable. M. Duffour répond qu'il est dans l'impossibilité de lui répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures dix.